

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception : . 14 112/18	Dossier complet le : 28 112 118	N° d'enregistrement : 20 18 - 3675
	1. Infitulé du projet	
Restauration de la berge droite de la	Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans	
2. Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	LE MANS METROPOLE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne mora	CROCHET-DAMAIS Claire	
RCS / SIRET 2 4 7 2 0 0	1 3 2 0 0 0 1 4 Forme juridique	EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10	consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à une étude diagnostique des berges de la Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans, de nombreuses zones d'érosion ont été relevées. Ceci est dû en partie par la gestion du niveau d'eau à niveau constant par le barrage d'Enfer positionné en aval. Le batillage créée par le vent et la navigation creuse les berges.

De plus, les berges ont par le passé été consolidées par les anciens propriétaires de manières artisanales (plaques en béton, tôles...). Le projet de Le Mans Métropole est de restaurer la berge droite entre le barrage d'Enfer et la RD313 avec des techniques mixtes minérales et végétales.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de restauration des berges de la Sarthe a pour but de sécuriser les activités nautiques (avirons, canoës), la pêche ainsi que les promeneurs. Il est prévu d'aménager un chemin pour les circulations douces sur la rive droite. Actuellement, cela n'est pas possible à cause de la présence de poches d'érosion le long de la berge et donc du risque d'effondrement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sur plusieurs années, pendant les écourues de la Sarthe à l'automne, il est prévu de restaurer ou de consolider différents tronçons de berge. Les techniques envisagées varient selon la pente de la berge et l'importance de l'érosion. Pour les parties de berges trés hautes, abruptes et sableuses, des enrochements en pied et la végétalisation du haut de berge (hélophytes, boutures de saules, abres) sont envisagés. Pour les tronçons un peu moins hauts, le positionnement de gabions boites est prévu avec un apport de terre et une végétalisation du haut de berge. Pour les berges en pente douce, des gabions tubulaires maintenus par des pieux seront positionnés pour protéger la zone de batillage. D'autre part, il est prévu d'installer deux pontons de pêche sur la berge.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après les travaux, la technicienne rivière surveillera l'évolution des ouvrages et de la végétation. Les travaux d'aménagement du chemin de randonnée seront réalisés. L'entretien des abords sera réalisé en tenant compte du bon dévloppement de la végétation rivulaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environnemer Un dossier d'autorisation environneme dossier.	ntale devra être jointe au(x) doss	sier(s) d'au	utorisation(s).	₋ sera jointe à ce
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale de l'opér	ation - pré	ciser les unités de m	nesure utilisées
Grande	urs caractéristiques			Valeur(s)
travaux à réaliser en 2019 : - enrochen			106 ml 267 ml	
- gapions l travaux à réaliser en 2020, 2021 :	poites + végétalisation		207 1111	
- gabions tubu	aires + végétalisation 6 tronçon s 2 tronçons 6 ml et 10 ml	S	286 ml 16 ml 75 ml	
polgitie				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long.	°'"Lc	at ° ' " _
ruelle de la Prée Denise 72000 LE MANS	Pour les catégories 5° a), 6° a), et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) a l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	le		
	Point de départ :	Long.	° ' '' Lo	mate 0 II
	Point d'arrivée :	Long.		at°''
	Communes traversées :			
Joi	gnez à votre demande les a	nnexes n	° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvr cet ouvrage a-t-il fait l'objet	age exista d'une é	ant? Oui	Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagee

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		$\overline{\mathbb{Z}}$	PPRNI du Mans - arrêté préfectoral n°00/1116 du 20 mars 2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le maximum d'arbres seront conservés. Le reste sera recépé. Des d'entraîner des plantations d'hélophytes, d'arbustes et d'arbres sont prévus. perturbations, des dégradations, des destructions de la Xbiodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

The second secon		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	and the second	×	
		Est-il concerné par des risques technologiques ?			
		Est-il concerné par des risques naturels ?			inondation
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	alama.		
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics			
	Nuisances	Est il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	⊠	
, ropolation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
approuvés	nces du projet identi ? NonX Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description	n, le cas	échéant,	des mesures	et des	caractéristiqu	es du projet	destinées	à éviter o	u réduire le	s effets
négatifs notal	oles du pr	ojet sur l'e	nvironnement	ou la s	anté humaine	(pour plus de	précision,	il vous est	possible de	joindre
une annexe t	raitant de	ces éléme	ents):							

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale car :

- Le site n'est pas particulièrement sensible
- Les travaux de restauration de berge ne modifient pas le lit mineur. Ils n'aggravent par les inondations.
- Des plantations seront réalisées pour accélérer le revégétalisation des berges. Les arbres seront conservés ou recépés. Les souches seront maintenues en place.
- Le béton, les tôles et les différentes protections de berge mis par le passé seront retirés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires								
	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut. à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		
	Tak kalifoliusat kual Palahanna Mitaurut Mitauru	and the second s
	10000000000000000000000000000000000000	
7. Engagement et signature		

Fait à LE MANS

le, 27 décembre 2018

X

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus